

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 2 juin 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président
M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président

M. Raymond Dion, conseiller
M^{me} Lisette Lepage, conseillère
M. François Picard, conseiller
M^{me} Denise Trudel, conseillère
M^{me} Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2009-0220

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,
appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel.

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 2 juin 2009, en retirant le sommaire décisionnel AJ2009-034 intitulé: « *Création de nouveaux mécanismes de traitement des plaintes, impliquant le travail du Service de police et de ses représentants* ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0221

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 20 mai 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 20 mai 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0222

Projet de Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au tracé des routes désignées à l'annexe I dans le secteur de la rue des Mitrelles dans l'arrondissement Beauport, R.A.V.Q. 422 - AT2009-039 (Ra-1466)

La consultation publique est tenue par la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement.

Monsieur le conseiller François Picard présente le projet de *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au tracé des routes désignées à l'annexe I dans le secteur de la rue des Mitrelles dans l'arrondissement Beauport, R.A.V.Q. 422*. Monsieur le président Richard Côté invite les citoyens présents à soumettre leurs commentaires.

Aucun citoyen n'intervient.

CA-2009-0223

Adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au tracé des routes désignées à l'annexe I dans le secteur de la rue des Mitrelles dans l'arrondissement Beauport, R.A.V.Q. 422 - AT2009-039 (Ra-1466)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement au tracé des routes désignées à l'annexe I dans le secteur de la rue des Mitrelles dans l'arrondissement Beauport*, R.A.V.Q. 422

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0224

Prise d'acte du rapport financier 2008 consolidé de la Ville, incluant le rapport du vérificateur général et celui du vérificateur externe sur les états financiers, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2008 - FN2009-031 (Ra-1474)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de prendre acte du rapport financier 2008 consolidé de la Ville, en date du 29 mai 2009, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers et le rapport du vérificateur externe.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0225

Prise d'acte de la version finale de la liste des transferts de compétences du budget 2008 et approbation de la liste des virements et ajouts budgétaires - Période du 25 août au 31 décembre 2008 - FN2009-036 (Ra-1474)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu :

- 1° de prendre acte de la liste finale des transferts de compétences du budget 2008, à la proximité, d'un montant total de 4 238 175 \$, selon l'annexe A;
- 2° d'autoriser les virements budgétaires au cours de la période du 25 août au 31 décembre 2008, pour un montant de 6 565 242 \$, tels que décrits à l'annexe B-1;

3° d'autoriser les ajouts budgétaires de compétences d'agglomération au cours de la période du 25 août au 31 décembre 2008, pour un montant de 174 994 \$, tels que décrits à l'annexe C-1.

Toutes ces annexes sont jointes au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0226

Prise d'acte de la reddition de comptes de la Ville de Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008 - FN2009-037 (Ra-1474)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de prendre acte de la reddition de comptes de la Ville de Québec, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0227

Ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur les lots 3 624 624 et 3 705 759 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - AJ2009-032 (Ra-1470)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'ordonner l'ouverture du boulevard Louis-XIV, situé sur les lots 3 624 624 et 3 705 759 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0228

Adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et de bordures - Saison 2009 - Arrondissement Charlesbourg (VQ-40193) - AP2009-245 (CT-2179869) — (Ra-1472)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, à « Jean Leclerc Excavation inc. », le contrat de travaux mineurs de réparation de trottoirs et de bordures dans l'arrondissement Charlesbourg, à compter de la date d'adjudication du contrat jusqu'au 30 novembre 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40193 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 16 avril 2009, pour la partie financée par le Règlement R.A.V.Q. 471, conditionnellement à sa mise en vigueur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0229

Adjudication d'un contrat en vue de la construction de bâtiments pour l'écocentre de l'Hêtrière (VQ-41348) - AP2009-322 (CT-AP2009-322) — (Ra-1472)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adjuger, à « Qualité Construction (CDN) Itée », le contrat en vue de la construction de bâtiments pour l'écocentre de l'Hêtrière, pour un montant de 486 486,00 \$ incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41348 et à sa soumission en date du 9 avril 2009, conditionnellement à la mise en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 472.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0230

Cession du contrat relatif à la licence, à l'implantation et à l'entretien de logiciels d'applications à la Cour municipale (dossier no 40493) - AP2009-323 (CT-3184836) — (Ra-1472)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver la cession du contrat pour la fourniture de diverses composantes logiciels ainsi que pour les services techniques et professionnels en vue de la mise en place de leur logiciel de Cour

municipale ainsi que pour la maintenance et l'entretien, de « Bell Solutions d'affaires inc. » à « GFI Solutions d'affaires inc. », selon les mêmes conditions et aux prix de sa proposition en date du 23 juin 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0231

Conclusion d'une convention d'objectifs et de résultats attendus entre la Ville de Québec et « Carrefour international de théâtre de Québec inc. », relativement au versement d'une aide financière spéciale de 350 000 \$ par année, pour les années 2009, 2010 et 2011 - CU2009-057 (CT-CU2009-057) — (Ra-1470)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

Il est résolu d'autoriser:

- 1° la conclusion d'une convention d'objectifs et de résultats attendus à intervenir entre la Ville de Québec et « Carrefour international de théâtre de Québec inc. », relativement au versement d'une aide financière de 350 000 \$ par année, pour les années 2009, 2010 et 2011, en vue de la réalisation d'une activité extérieure majeure et gratuite, dans le cadre du festival annuel de théâtre du Carrefour, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel, conditionnellement à l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010 et 2011 par les autorités compétentes;
- 2° pour l'année 2009, un virement de fonds de 350 000 \$ du poste « contingent d'agglomération » vers l'activité « subventions culturelles d'agglomération » du budget de fonctionnement du Service de la culture.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0232

Délégation, par le conseil d'agglomération aux conseils des Villes de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures, de sa compétence relativement à l'application du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122, sur leur territoire respectif - DG2009-022 (Ra-1472)

Considérant que le conseil d'agglomération a adopté le *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122;

Considérant que ce règlement prévoit la désignation de fonctionnaires pour son application;

Considérant que ce règlement doit être appliqué sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et que les conseils d'arrondissement sont disposés à assumer la gestion et l'application du règlement sur leur territoire respectif;

Considérant qu'en vertu des articles 48 et 49 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., c. E-20.001), le conseil d'agglomération doit d'abord déléguer ses compétences au conseil de la ville pour qu'elles soient subdéléguées aux conseils d'arrondissement;

Considérant que le conseil d'agglomération peut également déléguer ses compétences aux conseils des Villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures relativement à l'application du Règlement R.A.V.Q. 122, sur leur territoire respectif;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

- 1° de déléguer au conseil de la ville, jusqu'au 1^{er} juillet 2014, la compétence du conseil d'agglomération relativement à l'application du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 et ses amendements, sur le territoire de la ville de Québec;
- 2° de déléguer au conseil de la Ville de L'Ancienne-Lorette, jusqu'au 1^{er} juillet 2014, la compétence du conseil d'agglomération relativement à l'application du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 et ses amendements, sur le territoire de la ville de L'Ancienne-Lorette;
- 3° de déléguer au conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, jusqu'au 1^{er} juillet 2014, la compétence du conseil d'agglomération relativement à l'application du *Règlement de l'agglomération sur les nuisances*, R.A.V.Q. 122 et ses amendements, sur le territoire de la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures. »

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser :

1° ExpoCité à adjuger, à « JES Construction inc. », le contrat en vue du remplacement des sièges, niveau mezzanine du Colisée Pepsi, par des sièges de type Medallion de la compagnie Hussey, pour un montant de 661 000 \$ excluant les taxes;

2° le directeur général d'ExpoCité à signer ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0234

Autorisation, à ExpoCité, pour le renouvellement du contrat en vue des travaux de nettoyage sur le site d'ExpoCité durant la période d'Expo Québec 2009 - EX2009-009 (Ra-1472)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'autoriser :

1° ExpoCité, à exercer l'option de renouvellement prévue lors de l'appel d'offres public et dans le contrat 2008 et le directeur général d'ExpoCité à adjuger, à « Les Services McKinnon », le contrat en vue d'effectuer les travaux de nettoyage sur le site d'ExpoCité durant la période d'Expo Québec 2009, pour un montant approximatif de 269 997,99 \$ excluant les taxes;

2° le directeur général d'ExpoCité à signer ledit contrat.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0235

Autorisation, à ExpoCité, pour l'adjudication d'un contrat en vue de l'entretien des groupes électrogènes d'urgence au Colisée Pepsi, au Centre de foires et au pavillon de la Jeunesse - EX2009-010 (Ra-1472)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser ExpoCité à adjudger, à « Hewitt Équipement Limitée », le contrat en vue de l'entretien des groupes électrogènes d'urgence au Colisée Pepsi, au Centre de foires et au pavillon de la Jeunesse, pour un montant total de 260 658 \$ excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40877, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 par les autorités compétentes.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0236

Acceptation de l'avenant n° 2 au contrat de vente de vapeur entre la Ville de Québec et « Stadacona S.E.C. inc. », relativement à l'invocation d'un cas de force majeure - TP2009-027 (Ra-1470)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser l'avenant n° 2 en complément au contrat de vente de vapeur en vigueur entre la Ville de Québec et la papeterie « Stadacona S.E.C. inc. », relativement à l'invocation d'un cas de force majeure, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'avenant au contrat joint en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0237

Appropriation d'un montant de 20 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 464 - TP2009-028 (Ra-1472)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'approprier un montant de 20 000 \$ au fonds général de l'agglomération, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 464. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

CAAM-2009-0238 ***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur la marche au ralenti du moteur des véhicules, R.A.V.Q. 337 - EN2009-025 (Ra-1472)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant l'assainissement de la qualité de l'air au moyen du contrôle de la durée de marche au ralenti du moteur des véhicules.

Ce règlement prévoit que la marche au ralenti du moteur des véhicules est interdite pendant plus de trois minutes par période de 60 minutes.

Ce règlement exempte certains types de véhicules et permet la marche au ralenti pour une période plus longue pour les véhicules lourds dont le moteur est alimenté au diesel.

Ce règlement fixe le montant des amendes minimales et maximales pour les personnes physiques ou morales qui commettent une infraction à celui-ci.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0239 ***Demande d'aide financière au programme « Coupez le moteur » du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) - EN2009-025 (Ra-1472)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au programme « Coupez le moteur » du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0240 ***Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration au stade municipal et au corridor des Cheminots ainsi que de construction de garages et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 426 -***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux d'amélioration et de réfection des infrastructures du stade municipal et d'une partie du corridor des Cheminots ainsi que de construction de garages au parc nautique de Cap-Rouge et à la base de plein air de Sainte-Foy.

Ce règlement prévoit une dépense de 585 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0241

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de mise en oeuvre du plan d'action pour contrer la présence des cyanobactéries au lac Saint-Charles et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 440 - EN2009-008 (Ra-1472)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de mise en oeuvre du plan d'action pour contrer la présence des cyanobactéries au lac Saint-Charles ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint afférente à la réalisation du programme d'acquisition de terrains stratégiques.

Ce règlement prévoit une dépense de 105 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0242

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, R.A.V.Q. 477 - AT2009-090 (Ra-1472)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le contrôle intérimaire relativement à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables* afin d'y apporter certains assouplissements d'application.

Ainsi, sauf à l'égard du lac Saint-Charles, les agrandissements sans augmentation du périmètre construit, réalisés en hauteur sont permis aux abords des cours d'eau et des lacs.

Aux abords du lac Saint-Charles est désormais permis l'entretien, la réparation, la modernisation ou la démolition d'une construction ou d'un ouvrage utilisé à des fins résidentielles sans permettre l'agrandissement. La construction à des fins municipales, publiques ou d'accès public est, quant à elle, permise comme partout ailleurs sur le réseau hydrographique.

Une mesure transitoire est insérée afin de permettre la construction sur les lots ayant fait l'objet d'un lotissement avant l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire au 25 mai 2007 sans devoir respecter les mesures de protection relatives à la bande de protection de 20 mètres. Les normes de protection relatives à la rive doivent toutefois être respectées.

D'autre part, les travaux dans le littoral relatifs aux interventions municipales réalisées aux termes de la *Loi sur les compétences municipales* sont spécifiquement autorisés pour tout lac ou cours d'eau.

Finalement, la ligne des hautes eaux, en regard du lac Saint-Charles, est modifiée afin que celle-ci coïncide avec la ligne de crue de récurrence deux ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0243

Avis de motion relatif *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement à une nouvelle période d'interdiction applicable au boulevard Champlain et à certaines voies de circulation permettant d'y accéder, R.A.V.Q. 481 - AT2009-112 (Ra-1472)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils dans les rues et les routes du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération* afin d'interdire la circulation des camions, des véhicules de transport d'équipement et des véhicules-outils sur une partie du Quai Saint-André, de la rue Dalhousie, de la rue du Marché-Champlain ainsi que du boulevard Champlain pendant la période comprise entre l'entrée en vigueur de ce règlement et le 13 octobre 2009.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et les villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2009-0244

Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation des berges de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 433 - EN2009-040 (Ra-1468)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation des berges de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 433*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0245

Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 471 - TP2009-025 (Ra-1468)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 471.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0246

Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles de même que sur des travaux de parachèvement des écocentres situés dans les arrondissements Limoilou et Laurentien ainsi que sur les services professionnels et les achats d'équipements y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 472 - TP2009-022 (Ra-1469)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles de même que sur des travaux de parachèvement des écocentres situés dans les arrondissements Limoilou et Laurentien ainsi que sur les services professionnels et les achats d'équipements y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 472.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0247

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du Parc-de-la-Plage-Jacques-Cartier dans la partie située dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 475 - AT2009-069 (Ra-1469)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du Parc-de-la-Plage-Jacques-Cartier dans la partie située dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 475.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,
appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 18.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/mcr